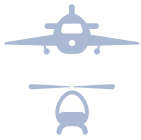




# NOTRE OFFRE



F-SAAM est un programme d'assurance élaboré par SAAM VERSPIEREN Group à destination des exploitants et propriétaires d'aéronefs monomoteur ou bimoteurs privés ou commerciaux. Ce contrat regroupe l'ensemble des couvertures obligatoires ou nécessaires à l'utilisation d'un aéronef.

> NOUS VOUS OFFRONS 4 TYPES DE COUVERTURES <



Responsabilité Civile

Corps (RO-RG)

Individuelle Accident

Protection Juridique



## TYPES D'AÉRONEFS COUVERTS

> CDN

> CNRA /CNRAC/CNSK

> PLANEUR ET MOTOPLANEUR

> HELICOPTERE PISTON

> ULM CLASSE VI

> LARGUEURS PISTON ou TURBINE



Un contrat complet aux meilleurs taux du marché

# AVANTAGES PRODUITS



## USAGES DE BASES COMPRIS DANS LE CONTRAT

Vols à caractère non commercial exécutés pour l'agrément et les déplacements d'affaires, Coavionnage, Participation à des manifestations aériennes, Vols de tests et/ou de maintenance, Baptême de l'air avec ou sans participation aux frais, Photographies aériennes. Possibilité d'ajouter l'Instruction y compris ab-initio.



## RISTOURNE POUR NON SINISTRE

**10% appliqués** par anticipation sur la prime RC et sur la prime Corps.

## LIMITES GÉOGRAPHIQUES



Europe et pays riverains de la Méditerranée de base. Extension possible.

## INDIVIDUELLE ACCIDENT



La place pilote et /ou place passagers en option jusqu'à 150.000 EUR.

## PROTECTION JURIDIQUE



PJ aéronautique et vie privée en option.

## > GARANTIES SPÉCIFIQUES <



## INSTRUCTION

Propriétaire automatiquement couvert sur son propre appareil en instruction.



## RAPATRIEMENT

Rapatriment des pilotes, passagers et aéronef en cas d'impossibilité de retour au point de départ suite conditions météo défavorables.



## TERRAIN NON HOMOLOGUÉ

Toute perte ou dommage subi du fait de l'utilisation pour le décollage ou l'atterrissage d'un terrain d'atterrissage dont les caractéristiques techniques répondent aux performances de l'aéronef **ne sera pas exclu de l'application du contrat.**

## ENGLISH PROFICIENT



Garantie applicable lorsque les occupants prenant part à la conduite de l'aéronef **ne sont pas titulaires des qualifications requises** par les dispositions FCL055 et que l'assuré peut démontrer que l'accident n'est pas imputable à un manquement à ces obligations.

## DÉPASSEMENT DES POTENTIELS



Garantie acquise en cas de **dépassement des prescriptions techniques** liées au potentiel d'un équipement de l'aéronef ou aux butées périodiques ou horaires de visites d'entretien exigées par la réglementation, si l'assuré peut démontrer que l'accident n'est pas imputable à un manquement à ces obligations.



# FAQ

Si aucun accident n'est déclaré pendant l'exercice, à quoi ai-je le droit ?

Exclusivité de ce contrat ! Nous appliquons, sur les garanties RC et Corps, une ristourne pour non sinistre de 10% sur votre prime par anticipation à la souscription et ce, à chaque renouvellement. Si vous avez un sinistre, cette ristourne sera déduite de votre indemnisation.

Si mon aéronef est immobilisé puis-je bénéficier d'une remise ?

OUI, Suite à une immobilisation entre 45 et 90 jours, la prime d'assurance de l'aéronef sera révisée en prenant en compte les seuls risques au sol.

Pouvez-vous agréer la valeur des aéronefs ?

La Valeur agréée est automatique sur aéronef de moins de deux ans. Moyennant la production d'une fiche détaillant les caractéristiques de(s) la machine(s), les aéronefs d'occasion peuvent également en bénéficier.

Quels sont les niveaux de franchises applicables ?

Les Franchises sont parmi les plus basses du marché. De 1% à 3% en fonction de la valeur et du type de machine.

Proposez-vous des facilités de paiement ?

Vous avez la possibilité de régler par prélèvement mensuel sans surcoût.

**Demande de devis en ligne**



[www.saam-assurance.com](http://www.saam-assurance.com)

## > VOS CONTACTS <



**THOMAS GOULARD**




+ 33 6 10 89 43 49  
tgoulard@saam-assurance.com

**FRANÇOIS JOSEPH VASSAL**

+ 33 6 41 71 88 88  
fjvassal@saam-assurance.com

**ALBERT MEIJER**

+ 31 6 13 45 83 24  
ameijer@saam-assurance.com

   SAAM Verspieren Group

**SAAM**  
VERSPIEREN GROUP

SAAM - Service d'assurance de l'aviation marchande - Société par actions simplifiée au capital de 139 261,77 €  
60, rue de la Chaussée d'Antin - BP 19 756 - 75 421 Paris Cedex 09 - contact@saam-assurance.com.  
www.saam-assurance.com - SIREN N° 572 031 870 - RCS Paris N° Orias: 07 003 050 - www.orias.fr